

Québec ne paierait pas de subvention dépassant la valeur de \$3.54, jusqu'à concurrence du prix de \$3.54 les 100 livres.

Si j'ai bien compris la déclaration du ministre, c'est cela.

[Traduction]

L'hon. M. Greene: Cela est assez juste, je pense. Je serais présomptueux si j'allais dire aux provinces quel genre de subventions elles devraient payer. On avait convenu, je crois, que dans le cas où il y aurait des subventions provinciales, la péréquation s'imposerait. Une différence d'une province à une autre n'assurait pas une industrie efficace et rentable. Je me suis cependant aperçu qu'au cours de nos délibérations les ministres provinciaux semblaient vouloir se désintéresser des subventions sur le lait industriel en faveur d'un meilleur programme fédéral, mais nous croyons que les provinces devraient continuer à s'occuper du lait naturel.

[Français]

M. Grégoire: Monsieur le président, j'ai une autre question, et je veux élucider le point, parce que je sais que c'est un des problèmes importants qui se posent pour les producteurs de lait du Québec. C'est que la province de Québec a le droit, et cela a été reconnu lors la réunion entre le ministre fédéral de l'Agriculture et ses homologues de l'Ontario et du Québec, de verser une subvention pour le lait industriel, mais seulement jusqu'à concurrence de \$3.54 les 100 livres de lait, de sorte que cela soit uniformisé à travers le Canada. A ce moment-là, le Québec aura le droit d'accorder une subvention jusqu'à concurrence de ce montant de \$3.54 les 100 livres de lait.

Un autre point, maintenant, puisque c'est cela que le ministre de l'Agriculture vient de nous dire. Je crois qu'à ce moment-là, les producteurs de lait du Québec. . .

M. Asselin: Ce n'est pas cela du tout.

M. Grégoire: Monsieur le président, j'entends le député de Richmond-Wolfe (M. Asselin) me dire que ce n'est pas du tout cela. Peut-être ai-je mal compris la réponse du ministre de l'Agriculture!

Alors, monsieur le président, je vais poser de nouveau ma question au ministre. Advenant le cas où, dans certains secteurs, le producteur de lait recevrait moins de \$3.54 les 100 livres pour le lait industriel, le gouvernement du Québec pourrait compenser la différence par des subventions, de façon que le producteur de lait reçoive un minimum de \$3.54 les 100 livres?

• (6.50 p.m.)

[Traduction]

L'hon. M. Greene: Monsieur le président, j'ai tenté quatre fois de répondre à cette

question, mais il me paraît difficile de convaincre le député. Je ne puis empêcher les gouvernements provinciaux de payer toutes les subventions qu'ils désirent, car la constitution le leur permet.

Notre accord de l'année dernière prévoyait essentiellement que nous envisagerions un programme de subventions favorable du producteur de lait industriel en fixant un prix minimum de \$3.54 au cours de l'année qui vient. Les gouvernements provinciaux ont fait savoir que dans ce cas, ils ne s'occuperaient pas des subventions aux producteurs de lait industriel dans les régions où les conditions économiques ne permettraient pas de prévoir pour les installations un prix de soutien d'au moins \$3.54. Les trois partis ont décidé, à l'époque, que si le Québec adoptait dans ces régions permettant aux producteurs d'obtenir \$3.54, la province agirait conformément à l'esprit et la lettre de notre accord.

[Français]

M. Grégoire: Monsieur le président, j'aurais une autre question à poser au ministre de l'Agriculture. . .

[Traduction]

M. Keays: Monsieur le président, je saisis l'occasion d'affirmer au ministre que je rejette le critère des poids et mesures. Je suis de ceux qui veulent arrêter le gaspillage financier, mais non pas aux dépens des agriculteurs. Le pourcentage de 33 $\frac{1}{3}$ dont le ministre est si fier concerne la quantité de lait produit et non pas la quantité d'argent recueillie. Nous devrions examiner les méthodes de production et la façon d'assurer aux agriculteurs un plus haut niveau de vie.

M. Danforth: Monsieur le président, je ne voulais pas prendre part au débat, mais je dois relever les remarques partiales du ministre. Il a laissé entendre que les faits consignés par mes collègues absents en ce moment étaient, en somme, inexacts. Le ministre admettra-t-il les données sur l'agriculture citées par mes collègues, ou demeurera-t-il sur ses positions, en affirmant que les agriculteurs au Canada n'ont jamais eu la vie si belle?

L'hon. M. Greene: Monsieur le président, ce sont là les paroles du député, non les miennes. Mes remarques et les données statistiques que j'ai inscrites au compte rendu indiquent clairement qu'en matière de productivité, les agriculteurs canadiens travaillent mieux que jamais et mieux que les agriculteurs de n'importe quel pays du monde. Du point de vue du revenu brut, nous avons fait des progrès considérables. J'ai dit maintes et maintes fois, et si c'est à cela que songe le député je suis de son avis, que nous avons fait beaucoup de progrès mais que nous devons en faire encore davantage. D'autre part, nous ne saurions fa-